



Compte rendu Audience SNOPA CGT Direction des Affaires Maritimes 20 novembre 2015

Montreuil, le 20 novembre 2015

Présents :

Madame Régine BREHIER, directrice des affaires maritimes,
V. BRUGER, chef du Bureau Phares et Balises,
M.QUITOT Sous-direction des activités maritimes

CGT : C.BREUIL, M.LELIEVRE (DIRM MEMN), C.HOUIS (DIRM NAMO),
D.LARRASQUET, C.PICCOLETI (DIRM SA), D.PECORRELA (DIR MED)

Suite à la réunion plénière du 29 septembre 2015 où la DRH du MEDDE nous avait informé des besoins en recrutements OPA des services du ministère et de ses établissements publics, nous avons adressé une nouvelle demande d'audience à la Directrice des Affaires Maritimes pour demander des explications sur l'absence de recrutements OPA dans les DIRM en 2015 et seulement 5 pour 2016, (en sachant que Matignon n'a pas accordé d'autorisation pour 2016 en raison du projet d'évolution statutaire).

Nous faisons remarquer le bilan catastrophique des années précédentes : 10 recrutements sur 12 autorisés ont pu être réalisés 2013 et en 2014 seulement 7 sur 13 autorisés.

Madame BREHIER rappelle le contexte de réduction des effectifs et argumente sur le fait d'autorisation tardive et de plafonds d'emplois atteints.

Pour la CGT, certains chefs de services auraient acté la fin des recrutements et préférèrent souvent remplacer les OPA par des TSDD.

Madame BREHIER nous affirme que ce n'est pas la volonté de la DAM et que les autres corps où catégories subissent proportionnellement les mêmes réductions.

En ce qui concerne l'absence de recrutement 2015, pour elle il ne s'agit que d'une régulation pour s'ajuster aux autorisations d'emplois.

Nous avons eu un long échange sur les missions, pour nous le seuil limite est plus qu'atteint pour assurer les missions et ne serait ce que pour répondre aux obligations de service public.

La Directrice s'appuie sur les PTSM (Plans Triennaux de Signalisation Maritime) qui a pour objectif de fixer des orientations en adéquation avec les moyens.

Monsieur BRUGER nous informe que les PTSM des DIRM sont remontés au niveau national et à priori aucunes décisions brutales ne seraient prise mais seulement des orientations sur le moyen terme.

Madame BREHIER insiste sur le fait que toute décision importante sera dans l'obligation d'être validée en Comité Technique.

Nous questionnons sur certaines informations colportées telles que la restructuration des ateliers en DIR MEMN. Monsieur BRUGER reconnaît qu'effectivement il existe un problème

de répartition des moyens et effectifs entre les subdivisions mais qu'ils étudiaient comment les résoudre cela se fera vraisemblablement à travers les orientations du PTSM.

Pour la CGT, il est clair qu'il faudra être vigilants par rapport à ces orientations et à la répartition des ETP et des charges de travail et surtout vérifier l'impact que cela pourra avoir sur certaines subdivisions.

Nous rappelons à Madame BREHIER son intention de lancer un travail avec le CEREMA en ce qui concerne le balisage virtuel et sa volonté de tenir une première journée technique en fin d'année avec toutes les subdivisions du littoral et les représentants du personnel.

Elle nous répond que c'est toujours d'actualité mais cela a pris un peu de retard et sera reporté au 1^{er} trimestre 2016.

Nous revenons sur le peu de recrutements OPA qui peut être interprété comme une absence de besoins dans contexte d'évolution statutaire dont nous rappelons qu'elle est inscrite à l'agenda social du MEDDE.

Nous demandons à la Direction comment elle envisage la réalisation de missions techniques jusque là dévolues aux OPA et si un travail de recensement a été effectué avec la DRH du MEDDE en amont du projet d'évolution statutaire.

Pour Madame BREHIER, il y a eu un échange avec la DRH MEDDE sur les besoins mais seulement dans les perspectives des dernières autorisations de recrutements sur la base des critères définis par Matignon.

Nous faisons remarquer que les critères de Matignon sont ciblés sur des missions relatives à la sécurité des biens et des usagers et toutes les missions des OPA Phares et Balises rentrent dans ce cadre.

Monsieur BRUGER fait référence à un rapport du CGEDD sur les compétences dans le secteur maritime ainsi qu'à un recensement sur les missions phares et balises par un service de Brest

Nous demandons à Madame BREHIER de faire remonter notre demande de lancer le chantier sur l'évolution statutaire prévu dans l'agenda social afin de dresser des perspectives d'avenir pour nos missions et pérenniser nos emplois.

Nous lui faisons part de la tension sociale qui ne fait que s'amplifier dans les services : les agents sont inquiets par rapport à leur avenir, voient souvent leur déroulement de carrière bloqué, et en plus se trouvent en face de services qui méconnaissent leurs règles statutaires.

De plus le dialogue social se détériore avec des représentants du personnel qui ne sont pas associés aux projets de services à l'exemple des PTSM.

Nous lui demandons de faire passer un message dans les services pour améliorer le dialogue social.

Cette réunion fut aussi l'occasion de pointer problèmes de gestion ou catégoriels.

Arrêté Amiante : nous demandons où en est le travail sur la réactualisation de l'arrêté amiante qui définit les critères pour qu'un OPA puisse partir en départ anticipé : Monsieur QUITOT nous informe qu'un projet est en cours pour créer un arrêté spécifique unique qui aurait pour effet de modifier de façon identique les arrêtés listes annexés aux décrets des fonctionnaires et à celui des OPA .

Pour l'instant un travail est en cours pour le réactualiser.

Un groupe de travail spécifique « mer » issu du CHSCTM est en train de se mettre en place, une première réunion avec les OS est programmée le 30 novembre pour définir la méthodologie et par la suite un groupe se réunira pour travailler sur l'arrêté amiante.

Gestion des OPA : nous intervenons sur des problèmes de refus du droit au C3A en raison d'intitulé de services phares et balise incluant les bases aériennes. Monsieur QUITOT rappelle que l'arrêté fait référence à fonctions et des professions et à des sites (bâtiments). Il va regarder de près ces problèmes.

Reforme territoriale et de l'Etat: Convergence avec les DREAL : nous pointons notre inquiétude sur la gestion des OPA qui risque de se compliquer suite à la fusion des régions et engendrer des pertes de compétences.

Pour Madame BREHIER, géographiquement la configuration des régions sera plus en adéquation avec les façades maritimes et les DIRM.

Pour elle, il n'ya pas de projet actuel de reconfiguration des DIRM. Elle pense qu'il y a une prise en compte de la dimension sociale et de la « culture Equipement » dans les services.

Promotions des OPA : nous pointons les difficultés de déroulement de carrière notamment pour accéder aux emplois de maîtrise.

Madame BREHIER affirme qu'il n'ya pas de volonté de la DAM de freiner les déroulements de carrières, elle reste dans le respect des règles statutaires des OPA.

Ceci ne fait qu'appuyer notre revendication sur l'évolution statutaire.

Phares et feux équipés de cuves à mercure : une étude doit être effectuée par le CEREMA mais elle a pris du retard d'autant plus que les normes relatives aux expositions auraient récemment changées.

Conclusion

Cette nouvelle audience auprès de la Direction des Affaires Maritimes, nous confirme que la sauvegarde de nos missions et de nos emplois dans le secteur maritime passe par une volonté politique.

Plus que jamais nous devons faire pression pour faire démarrer le chantier de l'évolution statutaire inscrit à l'agenda social du ministère.

Nous ne devons rien lâcher et partout faire pression ; dans chaque service, dans chaque DIRM pour arracher des emplois OPA.

C'est dans ce sens que le SNOA s'est engagé à lutter au quotidien pour sauver nos missions, nos emplois et notre statut !